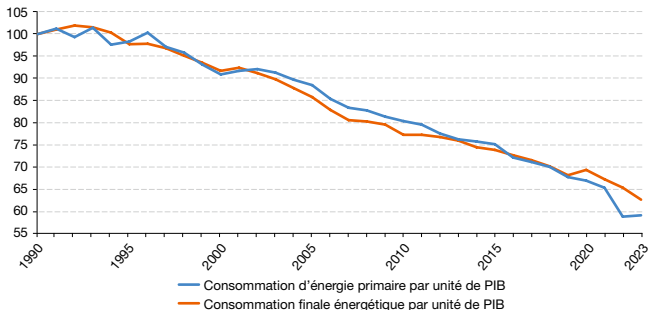


Efficacité énergétique

INTENSITÉ ÉNERGÉTIQUE (DONNÉE CORRIGÉE DES VARIATIONS CLIMATIQUES)

En indice base 100 en 1990 (données corrigées des variations climatiques)



Champ : jusqu'à l'année 2010 incluse, le périmètre géographique est la France métropolitaine.

À partir de 2011, il inclut en outre les cinq DROM.

Sources : SDES, Bilan énergétique de la France ; Insee

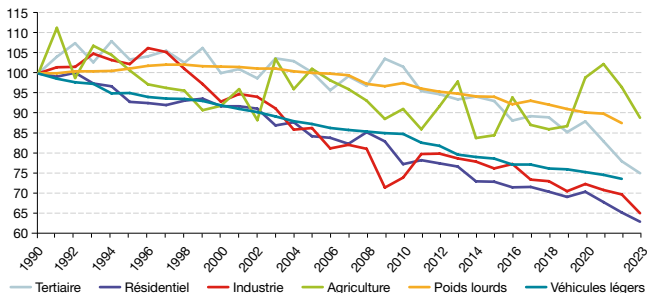
L'intensité énergétique finale (consommation finale à usage énergétique par unité de PIB) diminue de 4,1 % en 2023. La consommation finale énergétique, corrigée des variations climatiques, continue de diminuer (- 3,2 % en 2023, - 0,4 % en 2022) alors que l'activité poursuit sa croissance (+ 0,9 % en 2023, + 2,6 % en 2022).

L'intensité énergétique primaire, quant à elle, rebondit légèrement en 2023 (+ 0,5 %) après une baisse importante en 2022 (- 9,9 %), principalement du fait de la mise à l'arrêt de nombreux réacteurs nucléaires.

Sur le long terme, les intensités énergétiques se réduisent de manière quasiment continue depuis 20 ans, à un rythme annuel moyen de - 1,8 % pour l'intensité finale et de - 2,1 % pour l'intensité primaire.

ÉVOLUTION DES INTENSITÉS ÉNERGÉTIQUES FINALES PAR SECTEUR

En indice base 100 en 1990 (données corrigées des variations climatiques)



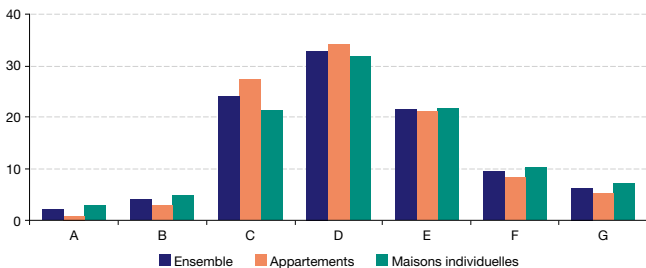
Note : l'intensité énergétique finale est définie comme le ratio de la consommation énergétique finale du secteur à sa valeur ajoutée, sauf pour le résidentiel, où le dénominateur est la surface totale des logements habités, et dans les transports, où l'indicateur mesure la consommation unitaire des véhicules. Champ : jusqu'à l'année 2010 incluse, le périmètre géographique est la France métropolitaine. À partir de 2011, il inclut en outre les cinq DROM.

Sources : SDES, Bilan énergétique de la France, Bilan annuel des transports, Rapport du compte du logement ; Insee

Depuis 1990, l'intensité énergétique a diminué pour l'ensemble des activités. Dans l'industrie, l'adoption de procédés moins consommateurs a contribué à la baisse de long terme de l'intensité énergétique (- 35 %), la dégradation ponctuelle en 2020 liée à la crise sanitaire ayant été largement compensée en 2022. Malgré un léger rebond en 2020, en lien avec une présence accrue des ménages dans leur domicile, la baisse est régulière dans le résidentiel (- 37 % depuis 1990), traduisant les meilleures performances énergétiques des logements neufs ainsi que des efforts de rénovation dans les logements anciens (voir page 47). La performance énergétique des véhicules légers s'améliore de manière continue, avec une baisse de 27 % de la consommation par kilomètre parcouru. La réduction de la consommation unitaire des poids lourds apparaît moins forte (- 13 %). Dans l'agriculture, l'intensité énergétique est beaucoup plus volatile en raison notamment des aléas climatiques qui pèsent sur les récoltes et affectent les rendements sans modifier la consommation d'énergie.

LE PARC DE LOGEMENTS PAR CLASSE DE CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE AU 1^{ER} JANVIER 2023

En pourcentage de l'ensemble du parc de résidences principales



Note : les étiquettes DPE décrivent la consommation conventionnelle d'énergie primaire et les émissions de gaz à effet de serre pour cinq usages (chauffage, eau chaude sanitaire, refroidissement, éclairage et auxiliaires) d'un logement au sens de la méthode 3CL en vigueur au 1^{er} janvier 2023. Pour les logements neufs construits en 2021 et 2022, les DPE sont évalués à l'aide des méthodes RT 2012 ou RE 2020.
Champ : France métropolitaine.

Sources : ONRE - SDES ; Insee, Fidéli ; Ademe, Observatoire des DPE

Sur les 30 millions de résidences principales au 1^{er} janvier 2023, environ 1,8 million de logements (6 % du parc) seraient peu énergivores (étiquettes A et B du diagnostic de performance énergétique, DPE). À l'opposé, environ 4,8 millions de logements (soit 15,7 % du parc de résidences principales) seraient des « passoires énergétiques » (étiquettes F et G du DPE). L'étiquette D concerne un tiers des logements tandis que les étiquettes C et E représentent respectivement 24 % et 21 % du parc. Les passoires sont plus fréquentes parmi les maisons individuelles que dans les logements situés dans un habitat collectif (18 % contre 13 %).

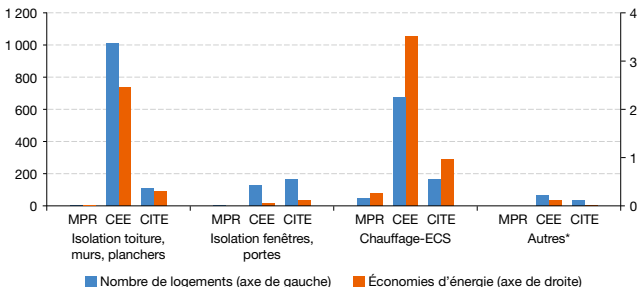
La part des passoires est plus élevée parmi les résidences secondaires et les logements vacants. Près de 30 % des résidences secondaires, soit environ 1,1 million de logements, et 24 % des logements vacants, soit environ 0,7 million, sont ainsi estimés être des passoires énergétiques.

Le lecteur intéressé pourra trouver davantage d'informations dans la publication de l'ONRE « Le parc de logements par classe de performance énergétique au 1^{er} janvier 2023 ».

LES RÉNOVATIONS ÉNERGÉTIQUES AIDÉES DU SECTEUR RÉSIDENTIEL EN 2020

En milliers

En TWh/an



* Autres : travaux portant sur la ventilation et le raccordement à un réseau de chaleur.

MPR : Ma Prime Renov^o ; CEE : certificats d'économies d'énergie ; CITE : crédit d'impôt à la transition énergétique. Lecture : en 2020, 1,1 million de logements ont bénéficié d'une aide à l'isolation de la toiture, des murs et des planchers par le dispositif des CEE. Cela représente une économie d'énergie conventionnelle totale de 2,5 TWh/an.

Note : le total comptabilise les logements bénéficiant d'au moins une des aides mentionnées. Ce total est inférieur à la somme des aides prises séparément du fait de possibles cumuls d'aides.

Champ : France métropolitaine, dossiers de rénovations soldés en 2020 hors rénovations globales.

Source : fichiers d'aides à la rénovation (DGFIP, Anah, DGEC), calculs SDES

En 2020, 2,1 millions de logements bénéficient d'une aide à la rénovation énergétique dans le cadre des CEE, CITE, MPR et le dispositif Habiter Mieux Sérénité. Les économies d'énergie conventionnelles générées par ces travaux sont estimées à 7,7 TWh/an.

Les CEE sont l'aide la plus répandue avec 1,8 million de logements qui en bénéficient en 2020, pour une économie conventionnelle totale de 6,2 TWh/an.

L'isolation des toitures, murs et planchers est la catégorie de gestes la plus aidée par le CITE, les CEE ou MPR en 2020 : elle concerne 1,1 million de logements pour 2,7 TWh/an d'économies conventionnelles. L'installation d'un nouveau système de chauffage et d'eau chaude sanitaire concerne 0,8 million de logements pour 4,0 TWh/an d'économies conventionnelles en 2020.

Le lecteur intéressé pourra trouver davantage d'information sur le site de l'Observatoire national de la rénovation énergétique.